

**République Française**

\*\*\*\*\*

**Département des Alpes-de-  
Haute-Provence****Extrait du registre des délibérations  
Séance du Conseil Municipal****Commune de Barcelonnette**

\*\*\*\*\*

**Séance du 30 mars 2022**

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
23	15	18

**Numéro de délibération : 2022 / 53****Date de convocation  
21 mars 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du vingt-et-un mars deux-mille-vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie VAGINAY RICOURT, Maire.

**Étaient Présents :**

M. Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, Mme Florence ALLEMANDI, M. Joseph GARCIN, M. Miguel ORTUNO, Mme Rolande JACQUES, M. Joël IGAU, M. Pierre MAILLARD (à partie de 18h14), Mme Sabine BLATTMANN (à partir de 18h10), Mme Chantal BONAGLIA, Mme Fabienne BANCILLON-BOE, Mme Florence JOUVENT, M. Pierre-Philippe JOUARIE, M. Yves BAUDRY, Mme Patricia DOMANGE.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Claude DABROWSKI à M. Joël IGAU, M. Christophe BARNEAUD à Mme Fabienne BANCILLON-BOE, M. Christophe PICHET à Madame Patricia DOMANGE.

**Absents excusés :**

Mme Clarisse BALLADUR, Mme Karine BENEDETTO, M. Frédéric MAURIN, M. Jean-Pierre FRANQUEBALME, Mme Wendy MATTERA.

**Madame Florence ALLEMANDI** a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**Objet : Acquisition de trois bronzes sous la signature du sculpteur Jean-Louis RAINA**

Rapporteur : Madame Florence ALLEMANDI

La commune de Barcelonnette souhaite acquérir les « Trois Pèlerins dans la nuit » réalisés en 1995 par le sculpteur Jean-Louis Raina, natif d'Uvernet et descendant d'émigrants piémontais installés en Ubaye.

Ces trois bronzes directement inspirés par les célèbres masses calcaires des Gorges de Paluel (Gorges du Bachelard) sont présentés au musée de la Vallée depuis décembre 2019 - année de leur dépôt au musée municipal.

Pour financer cette acquisition, (programmée en 2019 et interrompue par la mort de l'artiste), d'un montant de 11000 €, la ville de Barcelonnette sollicitera une subvention d'un montant de 6000 € auprès du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM), après avoir obtenu l'avis favorable de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France (CSRA) qui se tiendra le 6 avril 2022.

Une souscription sera lancée auprès des mécènes qui accompagnent le musée de la Vallée dans l'enrichissement de ses collections, sous la forme d'un appel à dons ouvrant droit à une réduction d'impôt, pour les 5000 euros restants.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2242-1,

**Délibération**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstentions »

**A l'unanimité,**

DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>**

De mettre en œuvre les différents dispositifs pour permettre l'acquisition des trois bronzes réalisés par le sculpteur Jean-Louis RAINA, et ce en vue d'accompagner la nouvelle muséographie dédiée aux « Gens de l'Ubaye, gens des voyages » inaugurée en décembre 2019 ;

**Article 2**

De prendre acte de la demande faite auprès du fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) sollicité au titre de l'aide à l'acquisition ;

### **Article 3**

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

### **Article 4**

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille, 22 rue de Breteuil 13006 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Vaginay Ricourt'.

Le Maire

Sophie VAGINAY RICOURT

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 004-210400198-20220330-2022\_53-DE

